

**INSCRIPTIONS au CHALLENGE ENTREPRISES / LYCEES/CFA / COLLEGES de la COURSE SOLIDAIRE FEMININE**  
**Dimanche 10 mars 2024**  
**Parc de la Hotoie – Amiens**

**Nom de l'entreprise ou du Collège/Lycée/CFA :** .....

**Responsable de l'équipe :**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Téléphone :** ..... **Mail :** .....

**ENGAGEES (minimum 4) :**

NOM	PRENOM	ANNEE de NAISSANCE	N° LICENCE FFA (facultatif)	CLUB (facultatif)	TELEPHONE	MAIL

Montant total des inscriptions (7 € par engagée) : ..... € Pièces à joindre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un <b>chèque</b> à l'ordre de l'US CAMON ATHLETISME</li> <li>• la <b>copie de la licence ou du certificat médical de chaque engagée majeure</b></li> <li>• une <b>autorisation parentale pour chaque engagée mineure</b></li> </ul>	à retourner à Jean-Yves EVRARD US CAMON ATHLETISME 26 RUE LAENNEC 80090 AMIENS
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

## REGLEMENT

- Les épreuves sont ouvertes aux féminines à partir de la catégorie minimales (nées en 2010 ou avant)
- RESPONSABILITE CIVILE : les organisateurs bénéficient d'une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF sous le numéro 4121633J par l'intermédiaire de AIAC, 14 rue de Clichy, 75009 PARIS
- INDIVIDUELLE ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident.
- La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrentes renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrentes s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.
- Les participantes licenciées à la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.) doivent fournir une copie de leur licence de la saison en cours. Les participantes non-adhérentes à la F.F.A. doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an ou une photocopie de ce certificat. Pour les mineures désormais, le titulaire de l'autorité parentale peut attester avoir rempli avec son enfant mineure le questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur et que les réponses à ce questionnaire ne conduisent pas à l'obligation de présenter un certificat médical de moins de six mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.
- Sont autorisées également les licences FSCF, FSGT et UFOLEP mention Athlétisme uniquement.
- Le certificat médical n'est pas obligatoire pour la marche nordique car c'est une épreuve sans classement. Un avis médical reste conseillé.
- Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser à titre gratuit les images et photos prises lors de cette journée.
- Chaque concurrente s'engage à avoir pris connaissance du règlement en signant son bulletin d'inscription ou en s'inscrivant en ligne.
- CHALLENGE « ENTREPRISES » : l'équipe est constituée de 4 collègues minimum.
- CHALLENGE « COLLEGES-LYCEES-CFA » : l'équipe est constituée de 4 élèves ou apprenties minimum.